

## **Rencontre préalable avec la Chambre d'agriculture de la région Ile-de-France – Le 22/11/2022**

Les questions et remarques suivantes ont été soulevées par le représentant de la Chambre d'agriculture présent lors de cet échange :

### **Le projet d'établissement pénitentiaire :**

- Le projet s'implantera-t-il également sur la commune de Morangles ?
- Quel serait le profil des détenus de l'établissement ?
- Quel serait le calendrier de l'opération ?

### **Les interactions avec le milieu agricole :**

- L'exploitant de la parcelle agricole incluse dans le site d'étude pourra-t-il semer en 2023 ?
- Le foncier appartenant déjà à l'Etat, une indemnisation est-elle possible ? Est-il possible de financer des actions de diversification de ses activités ?
- Y a-t-il des contraintes sur les hauteurs des cultures à proximité d'un centre pénitentiaire ?
- Est-il possible de mettre en place un partenariat entre le service de restauration de l'établissement pénitentiaire et la filière agricole locale ?
- Serait-il possible de mettre en place une barrière à l'entrée du chemin agricole longeant la parcelle par le sud-est ?

### **Le milieu humain – Divers :**

- La chasse sera-t-elle encore autorisée à proximité de l'établissement pénitentiaire ? Y aura-t-il des contraintes particulières à respecter ?
- Le projet aura-t-il un impact sur les activités aéronautiques ?
- Le chemin de Crouy sera-t-il fermé à la circulation ?
- Le projet nécessitera-t-il un développement de l'offre de transports en commun ?
- Combien d'emplois seraient créés par le projet ?
- Où se logeront les personnels pénitentiaires et leurs familles ?

L'ensemble des éléments de réponse sur ces points seront communiqués au public dans le cadre de la concertation préalable – au cours des différents temps d'échange qui seront organisés ou via les réponses qui seront apportées aux contributions déposées sur les registres papier et dématérialisé – et de la note d'enseignements de l'APIJ qui sera publiée à l'issue de la concertation.